



CHARTRE D'ACCUEIL DU RELAIS PETITE ENFANCE

ACTIVITES D'EVEIL

Cette Charte d'Accueil a pour but de définir un cadre permettant à chacun de saisir ce qui est possible ou non de faire pour assurer le bien-être de tous pendant les temps d'éveils.

Présentation du Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance de Caudebec-Lès-Elbeuf est un service municipal rattaché à la Ville. Il est situé au 129 rue Sadi Carnot dans les locaux de la halte-garderie lorsque celle-ci est fermée au public.

Mise à disposition des locaux de la halte :

- 1 salle de jeux
- 1 salle des bébés
- 1 salle d'activités
- 1 espace sanitaire et change
- 1 vestiaire
- 1 local poussette
- 1 bureau administratif

Les principales missions du RPE (circulaire C2017-003) :

- Proposer un service gratuit à l'ensemble des assistants maternels, gardes à domiciles, aux parents qui les emploient et aux familles qui recherchent un mode de garde sur la commune.
- Du côté des familles : il s'agit de mieux les informer sur l'ensemble des modes d'accueil sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif. D'accompagner les familles dans le choix de l'accueil le mieux adaptés à leurs besoins.
- Du côté des professionnels : il s'agit d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, de renforcer l'attractivité au métier d'assistant maternel et de participer à leur professionnalisation tout autant que des gardes d'enfants à domicile.

Les ateliers d'éveil

Les ateliers d'éveil sont ouverts tous le 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 9h30 à 11h30.

6 assistants maternels et 12 enfants maximum peuvent participer à ces ateliers.

Ils se font sur inscription. Un planning de réservation est mis à disposition pour chaque atelier.

Chaque assistant maternel doit y noter le nom des enfants qui l'accompagne.

Celui-ci n'est pas autorisé à venir avec ses propres enfants âgés de plus de 6 ans.

Le RPE est ouvert toute l'année excepté 4 semaines en août et 1 semaine entre Noël et le jour de l'An.

Ces ateliers d'éveil permettent aux enfants, dans une dimension de plaisir, de se familiariser en douceur à la vie en collectivité, de découvrir de nouvelles expériences, de favoriser l'autonomie, de faire des apprentissages et d'acquérir petit à petit une socialisation.

Ils permettent également aux assistants maternels de se retrouver et ainsi palier à l'isolement de la profession et aux animatrices grâce aux échanges et aux conseils à contribuer à renforcer la professionnalisation des assistants maternels

Les règles à respecter

- Les assistants maternels sont responsables des enfants qu'ils accueillent,
- Pour un accueil de qualité et le bien être de chacun, les enfants malades ou contagieux ne sont pas acceptés,
- Chacun doit veiller au respect des rythmes de l'enfant présent,
- Les locaux et le matériel doivent être respectés et rangés en fin d'atelier,
- Les assistants maternels doivent remettre pour tout enfant présent une autorisation parentale pour participer à ces ateliers (valable en année scolaire) et une autorisation de droit à l'image,
- Les assistants maternels doivent faire preuve de discrétion professionnelle et veiller à la confidentialité de ce qui se vit et se dit (la vie privée de l'enfant et de sa famille doit être respectée),
- Chacun arrive et repart librement selon ses disponibilités. Il est cependant conseillé d'arriver avant le début de l'activité dirigée pour permettre à l'enfant de prendre le temps de s'approprier le lieu.